

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 09 février 2026

Délibération n°2026/008

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse-Balagne et l'association « Manata di pastori balanini »

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	Monsieur Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour	Contre	Abstentions	
25	-	-	

Présents : ACQUAVIVA Stella – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCADI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : POLI Pierre a donné procuration à MARCON-VINCENTELLI Jeanine

Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – CUBADDA Charles – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MORETTI Jean-Baptiste – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.

Convocation envoyée le : 03/02/2026 Et affichée le : 03/02/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 10/02/2026
---	--

Le Président rappelle que la Communauté poursuit une politique agricole et alimentaire territoriale ambitieuse visant à soutenir le pastoralisme comme élément structurant de son économie rurale, de son patrimoine paysager et de sa biodiversité.

L'Association « Manata di pastori balanini » porte depuis sa création un projet de fédération des producteurs ovins et caprins de l'intercommunalité. Ce projet vise à :

- Défendre les intérêts collectifs des éleveurs auprès des pouvoirs publics ;
- Valoriser les productions locales (viandes, fromages, laine, peaux) ;
- Développer des actions de coopération et de mutualisation ;
- Renforcer la compétitivité et la résilience des exploitations ;
- Consolider le lien au territoire et à la société.

La convention pluriannuelle d'objectifs formalise le partenariat entre la CCIRB et l'association « Manata di pastori balanini » pour la période 2026-2028.

Le montant annuel de la subvention est de 30 000 € TTC et représente un engagement financier total sur 3 ans de 90 000 € TTC.

L'association s'engage à mettre en œuvre un plan d'action structuré autour de quatre axes stratégiques qui sont :

Axe 1 – Représentation et coopération

- Porter une voix commune auprès des collectivités, de l'ODARC, de la chambre d'agriculture et de l'État
- Participer aux concertations territoriales (PAC, pastoralisme, foncier)

- Créer des partenariats avec d'autres associations ou groupements professionnels

Axe 2 – Valorisation des produits et circuits courts

- Étudier la création d'une marque collective ou d'un label territorial
- Développer un atelier collectif de transformation (fromagerie, abattoir mobile, atelier de découpe)
- Promouvoir les produits locaux dans la restauration collective et le tourisme
- Lancer une démarche d'économie circulaire (laine, cornes)

Axe 3 – Innovation et durabilité

- Mettre en place des expérimentations agroécologiques (pâturage tournant, autonomie fourragère)
- Promouvoir la complémentarité entre élevage et entretien des paysages (prévention des incendies)
- Explorer les synergies avec les énergies renouvelables

Axe 4 – Formation, transmission et communication

- Accompagner les jeunes éleveurs et favoriser la transmission des exploitations
- Organiser des événements grand public (fête de l'élevage, transhumance, visites pédagogiques)

Considérant le projet initié et conçu par l'Association « Manata di pastori balanini »,

Considérant la politique agricole et alimentaire territoriale menée par la CCIRB visant à soutenir le pastoralisme, à valoriser les productions locales ovines et caprines, à favoriser les circuits courts et à maintenir l'élevage comme acteur essentiel de l'économie, du paysage et de la biodiversité ;

Considérant que le projet porté par l'Association « Manata di pastori balanini » participe de cette politique ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 avec l'association « Manata di pastori balanini » annexée à la présente,
- **DE DONNER MANDAT** à M. le Président pour la signature de cette convention et de toutes pièces annexes.

Fait à L'Île-Rousse, le 09 février 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI



Le Président,
Lionel MORTINI

